

PARIS, mercredi 28 septembre 2016

Cartedepeche.fr Le cap du million de cartes de pêche délivrées franchi !

1 million de cartes de pêche ont été distribuées via cartedepeche.fr depuis le début de l'année 2016 ! Ce chiffre marque une nouvelle étape pour le site Internet du réseau associatif pêche : il démontre l'engouement des pêcheurs pour le site cartedepeche.fr mais également le succès rencontré auprès des structures associatives agréées et leur réseau de distribution¹. Depuis sa mise en service en 2012 par la Fédération Nationale de la Pêche en France, le nombre de fédérations départementales de pêche optant pour cette solution comme unique moyen de distribution, ne cesse d'augmenter, passant de 4 en 2012 à 14 en 2014, puis à 36 cette année. Elles seront 44 en 2017 !



En 2012, 230 580 cartes de pêche avaient été délivrées via cet outil. En 2014, leur nombre s'élève à 636 458, dépassant ainsi la barre symbolique des 500 000 cartes. En 2015, c'est 847 717 cartes qui ont été enregistrées : 29% prises directement par les internautes de chez eux et 71% grâce au réseau des dépositaires. Sur les 1,5 million d'adhésions, cette année 64%, ont été faites via cartedepeche.fr !



Cartedepeche.fr a bouleversé un loisir millénaire en faisant passer la Génération Pêche à l'ère 2.0 !

**TOUS CONNECTÉS !
TOUS GÉNÉRATION
PÊCHE !**

¹Les dépositaires de cartes de pêche sont généralement des détaillants d'articles de pêche, des bureaux de tabac, les offices du tourisme ou des commerçants qui permettent aux pêcheurs d'acquérir leur carte de pêche et d'adhérer ainsi à une association de pêche.

Contact Presse FNNP :

Julie Miquel : + 33(0)1 48 24 84 75. 06 79 88 55 12. j.miquel@federationpeche.fr
<http://www.federationpeche.fr>

Cartedepeche.fr

Le seul site français dématérialisant l'adhésion à un réseau associatif



Créé en 2012 par la Fédération Nationale de la Pêche en France afin de simplifier l'accès des pratiquants à la pêche de loisir, **cartedepeche.fr** reste encore aujourd'hui le seul outil web français dématérialisant totalement l'adhésion vers un milieu associatif : une véritable prouesse technique ! Automatisation du processus de commande des cartes de pêche pour les distributeurs ou les particuliers, impression en temps réel de la carte de pêche, simplification de la gestion comptable des cotisations obligatoires, autant d'aspects qui font de cartedepeche.fr un site unique en son genre. Ce dispositif a été conçu de façon à supporter des affluences

importantes générées lors des périodes d'ouverture de la pêche. Plus de 300 000 connexions les 10 jours précédents l'ouverture de la truite (dont un pic à 46 112 le 11 mars) ont été relevées ! Et c'est avec Eolas, agence web, basée à Grenoble, spécialisée dans la stratégie digitale sur-mesure, que la FNPF a réalisé cartedepeche.fr.

Il est à noter que la pêche représente un des loisirs les plus populaires de l'hexagone. **La France compte 1 559 207 pêcheurs, plaçant ainsi la FNPF comme l'une des plus importantes fédérations de loisir derrière celle du football et la première fédération de pêche d'Europe.**

Cartedepeche.fr en chiffres

1 million

De pêcheurs acquièrent leur carte de pêche via cartedepeche.fr soit 64% des cartes de pêche délivrées en France !

2012

Lancement de cartedepeche.fr

44

Départements en tout internet en 2017.

Le millionième Internaute est une femme

C'est dans l'Aisne, dans l'association de pêche locale « La Brème de la Fère » que le millionième internaute a pris sa carte. Enfin, plutôt LA millionième car le pêcheur en question est une femme. Elle l'a prise chez Philippe Pichelin, gérant d'Atout Pêche à La Fère, un dépositaire détaillant d'articles de pêche bien connu dans le département. *« Oui je connais Françoise. Elle pêche régulièrement. Tous les ans, elle prend sa carte annuelle avec son mari »,* explique-t-il en apprenant la nouvelle. Philippe connaît ses clients par cœur. Normal, cela fait 28 ans qu'il distille bons conseils et matériels à une clientèle fidèle.



Philippe Pichelin, gérant d'Atout Pêche

Pour cette saison 2016, il propose les cartes de pêche via l'outil cartedepeche.fr. Voilà deux ans que cette solution a été proposée aux dépositaires du département. *« Je faisais partie des réfractaires. Je me faisais toute une montagne de ce site. Je pensais qu'il était compliqué à utiliser. J'avais peur également que les clients ne viennent plus »,* avoue-t-il, *« car en prenant sa carte au magasin, le pêcheur achète toujours un petit quelque chose. »* Finalement, lorsque la fédération a décidé de mettre en place le « tout internet », Philippe Pichelin s'est jeté à l'eau. Aujourd'hui, pour rien au monde il ne reviendrait en arrière !

« Les clients n'ont pas du tout déserté le magasin. Au contraire ! 80% de mes clients, qui ont internet chez eux, ne prennent pas la carte depuis leur ordinateur. Ils préfèrent venir ici pour le contact humain. Quant aux autres ils reviennent quand même pour leur matériel », souligne-t-il.

Philippe a su créer au fil des ans, avec les pêcheurs, une vraie complicité : il leur propose de venir peser leur belle prise, de la prendre la photo et de l'envoyer au journal local.

Pour Philippe Pichelin, le site cartedepeche.fr, c'est beaucoup moins de « tracasseries » comptables. Même constat du vice-président de la fédération départementale de pêche Yvon Gendre, en charge du dossier Internet : **« Cet outil nous simplifie la tâche. Au niveau comptable, en un clic tout est fait automatiquement. Les trésoriers sont bénévoles. C'est beaucoup plus facile pour eux de gérer les flux financiers grâce à cartedepeche.fr. Les associations de pêche utilisent les coordonnées de chaque pêcheur pour mieux communiquer avec eux comme les informer de la date de l'Assemblée Générale. Cela nous donne des renseignements sur le comportement de nos pêcheurs »,** s'enthousiasme-t-il.

En passant au « tout Internet » comme 35 autres fédérations, le conseil d'administration de la fédération de l'Aisne s'engage dans l'ère de la modernité. Quant à Françoise, elle se verra offrir sa carte de pêche annuelle 2017 par la FNPF mais également un panier cadeaux. Bravo à elle !

La FNPF, c'est quoi ?

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique. Elle a été créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique. Ses deux missions principales sont la promotion du loisir pêche et la protection du milieu aquatique. Elle coordonne les actions et assure la représentation nationale des 94 fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA) et par leur intermédiaire celles de près de 3 800 associations locales de pêche (AAPPMA).

Contact Presse FNPF :

Julie Miquel : + 33(0)1 48 24 84 75. 06 79 88 55 12. j.miquel@federationpeche.fr
<http://www.federationpeche.fr>